

Romano Eric

De: Romano Eric
Envoyé: 1 décembre 2009 15:13
Objet: Augmentation salariale du 1er_décembre_2009

Bonjour à tous les membres,

AUGMENTATION SALARIALE du 1er DÉCEMBRE 2009

Voici un extrait de l'annexe « C » de la convention collective, page 162 :

Pour la période du 1er décembre 2009 au 30 novembre 2010, l'Université appliquera à ses personnes salariées le même pourcentage d'augmentation que celui consenti par le Gouvernement du Québec dans les secteurs public et parapublic, pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, plus 0,75%.

Si la politique salariale consentie par le Gouvernement du Québec dans les secteurs public et parapublic est connue après le 1er décembre 2009, l'Université convient d'appliquer ladite politique rétroactivement au 1er décembre 2009 aux personnes salariées à l'emploi de l'Université (y compris les personnes salariées ayant pris leur retraite après le 1er décembre de la période en cause).

Quel sera le pourcentage d'augmentation appliqué le 1er décembre 2009 ?

Nul ne le sait encore. Selon notre convention collective, nous aurons le même pourcentage d'augmentation que celui consenti par le Gouvernement du Québec dans les secteurs public et parapublic, pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011, plus 0,75%.

Quand notre salaire sera-t-il ajusté ?

Il sera ajusté rétroactivement au 1er décembre 2009 lorsque la politique salariale consentie par le Gouvernement du Québec dans les secteurs public et parapublic sera connue.

Combien avons-nous eu en pourcentage d'augmentation les années passées ?

1er décembre 2005 = 2,0%
1er décembre 2006 = 2,25%
1er décembre 2007 = 2,50%
1er décembre 2008 = 2,50%

N'hésitez surtout pas à communiquer avec nous si vous avez des questions,

Eric Romano
514 343-6111 poste 12444
Vice-président à la mobilisation et à l'information
Syndicat des employé-es de l'Université de Montréal
Section locale 1244 du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ-CTC)